

CAHIER DES CHARGES

OBJET : VENTE DE SIX VOITURES MISES A LA REFORME

CONFORMEMENT AU DAHIR DU 25 REJEB 1337 (26 AVRIL 1919)
SUR LES VENTES PUBLIQUES DE MEUBLES

1. Objet : Le présent cahier des charges a pour objet la vente aux plus offrants de **huit (8)** voitures mises à la réforme.

Les désignations des voitures en question ainsi que le lieu de parcage sont précisés dans le bordereau joint en annexe.

Les concurrents peuvent présenter leurs offres pour une seule voiture ou pour plusieurs .

2. - Lieu et délai de réception des offres:

- Lieu de visualisation des véhicules

- Les concurrents doivent présenter leurs offres au siège de l'EACCE sis au 72, Angle Bd Med Smiha et Rue Med El Baamrani et ce, au plus tard **le mercredi 19 Mai 2010 à 15h.**

- Les voitures, objet du présent cahier des charges, peuvent être visualisées au lieu de parcage **en dates du 10 et 11 Mai 2010** .

3. Présentation et Contenu de l'offre: Les concurrents doivent présenter leurs offres sous pli fermé et cacheté ; le pli de l'offre doit comprendre :

- une offre de prix, selon bordereau joint au présent cahier des charges ; le bordereau des prix doit faire apparaître le nom ou raison sociale du concurrent ainsi que son adresse
- Un chèque certifié de **1 000, 00 DHS (Mille Dirhams) par véhicule** en guise de cautionnement
- le cahier des charges paraphé sur toutes les pages , signé et cacheté à la dernière page avec la mention manuscrite « lu et approuvé »
- une attestation, selon modèle ci-joint, par laquelle le concurrent déclare avoir apprécié et pris connaissance de l'état des voitures pour lesquelles il a présenté une offre de prix .

4. Etablissement des Prix - Jugement des offres :

- Les prix sont fermes et non révisables ; ils s'entendent nets, toutes taxes comprises. Les concurrents ne peuvent en aucun cas et sous quelque prétexte que ce soit remettre en cause les prix offerts tels qu'ils ont été libellés sur leurs offres de prix .

- Le jugement s'effectuera par voiture ; à ce titre, le plus disant pour chaque voiture sera retenu .

5. Garantie du matériel : Le matériel roulant, objet du présent cahier des charges est mis en vente sans aucune garantie ; les adjudicataires qui déclarent bien le connaître l'acceptent dans l'état où il se trouve et ne pourront en aucun cas , sous aucun prétexte et pour quelque cause que ce soit prétendre à une indemnité ni renoncer à l'adjudication, faute de quoi ,leurs cautions seront confisquées.

6. Mode de paiement : Le montant de la vente afférente à chaque voiture sera versé par l'adjudicataire au compte de l'EACCE s/n° 7800010210006742061 BMCE-Agence Med V -Casa-, au plus tard dans les huit jours qui suivent la date de réception de l'avis d'adjudication.

Chaque adjudicataire devra également s'acquitter d'un montant égal à 12% du prix de cession des véhicules adjudgés auprès de l'ONT avant leur enlèvement. De même, toutes les autres taxes et charges sont assumées par les acquéreurs.

7. Cas de non paiement au comptant :En cas de non paiement au comptant, en totalité et dans les conditions définies en article 6 ci-dessus, l'EACCE pourra retirer le matériel en question de la vente en vue de le remettre en adjudication ultérieurement ; dans ce cas, l'adjudicataire perdra sa caution.

8. Enlèvement des véhicules :Les adjudicataires devront procéder à l'enlèvement des voitures dans le lieu de parcage mentionné en annexe, à leurs frais et dans les huit jours qui suivent le paiement. Passé ce délai et après mise en demeure, ils pourront être astreints à payer une pénalité de cinquante dirhams par jour.

9. Litiges :Tout litige né entre l'EACCE et les acquéreurs sera préalablement traité à l'amiable. A défaut d'un accord amiable, les litiges seront tranchés par les tribunaux administratifs du Royaume du Maroc.

CACHET ET SIGNATURE DU CONCURRENT
SUIVIS DE LA MENTION MANUSCRITE
« LU ET APPROUVE »

Documents annexés au présent cahier des charges :

- Copie de l'avis de vente paru dans le journal LE MATIN du 28/04/2010 et dans le journal AL MASSAE du 29/04/2010
- Modèle de l'attestation par laquelle le concurrent déclare avoir apprécié l'état des véhicules pour lesquels il a présenté son offre
- Modèle du bordereau des prix